



Canada
Province de Québec
MRC Lac Saint-Jean Est
Municipalité de Saint-Bruno
563, avenue Saint-Alphonse
Saint-Bruno (Qc) Lac-Saint-Jean, G0W 2L0

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du règlement No.328-12 de la municipalité de Saint-Bruno sur les dérogations mineures, en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Bruno adoptera, à l'occasion de la séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 8 juillet 2024 à 18 H 30**, à la salle des délibérations du Conseil, la résolution suivante:

Nature et effet de la dérogation demandée et désignation des immeubles affectés :

Concernant le règlement de zonage 274-06, la dérogation mineure permet d'autoriser :

- Ferme Turcotte et Fils SENC.; « réduire une marge latérale à 2,0 mètres lorsque le règlement prévoit 10 mètres, et ce, pour un projet d'agrandissement sur les lots (lots 5 914 193 et 5 914 193) situé au 830 Troisième Rang Ouest à Saint-Bruno.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes lors d'une **Assemblée de consultation, qui se tiendra le lundi 8 juillet à 18h00** à la salle du Conseil de la Mairie de Saint-Bruno. Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures normales d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINT-BRUNO, CE 21^{ème} JOUR DE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE.

Philippe Lusinchi
DGA-Urbaniste

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, , certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

Philippe Lusinchi
DGA-Urbaniste

21 JUIN 2024.